

**FONDATION HOSPICES CIVILS DE LYON**  
3 quai des Célestins  
69000 LYON

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Hospices Civils de Lyon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre bureau le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres informations » en page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant l'absence d'impact sur les présents comptes annuels de la crise sanitaire Covid 19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance :

- La note « Règles et Méthodes comptables » en pages 6 et suivantes de l'annexe qui précise les principes appliqués pour l'établissement des présents comptes annuels.
- Ainsi que la note « Le compte d'emploi des ressources » en page 8 de l'annexe précisant la méthode retenue pour l'établissement du compte d'emploi des ressources.

Nous nous sommes assurés que les règles et méthodes comptables appliquées étaient en conformité avec la CRC 99-01, le CRC 2008-12 et le CRC 2009-01.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Fondation décrites dans l'annexe concernant notamment :

- L'évaluation des fonds dédiés et des dons affectés sur la base des éléments disponibles à ce jour et des délibérations du conseil d'administration de votre Fondation,
- L'établissement du compte d'emploi des ressources
- Et, le traitement comptable des placements de trésorerie.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions du CRC 2008-12 pour le compte d'emploi des ressources, nous nous sommes assurés de la pertinence des méthodes retenues pour son établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Pierre-Emmanuel FORT

L'un des associés

SARL FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMIBILISE</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 302		1 302	
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	21 042		21 042	466 755
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	1 000 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 714 407		1 714 407	1 612 211
Charges constatées d'avance	6 793		6 793	8 057
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 243 543</b>		<b>3 243 543</b>	<b>3 087 023</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 243 543</b>		<b>3 243 543</b>	<b>3 087 023</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000	1 500 000
Écarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	379 994	434 776
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>117 369</b>	<b>-54 782</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 997 363</b>	<b>1 879 994</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	477 252	231 926
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>477 252</b>	<b>231 926</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		26 810
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		26 810
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 454	15 105
Dettes fiscales et sociales	31 936	26 482
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	673 538	906 707
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>768 928</b>	<b>975 104</b>
Écarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 243 543</b>	<b>3 087 023</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	8 267	5 298
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	310 000	310 000
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	784 688	773 045
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 102 953</b>	<b>1 088 343</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	208 065	237 451
Impôts et taxes	1 959	1 243
Salaires et Traitements	145 203	125 428
Charges sociales	61 408	57 501
Amortissements et provisions		
Autres charges	328 203	967 918
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>742 837</b>	<b>1 389 539</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>360 116</b>	<b>-301 196</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 579	2 032
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>2 579</b>	<b>2 032</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>362 695</b>	<b>-299 164</b>
Produits exceptionnels		1 597
Charges exceptionnelles		7 592
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-5 995</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	61 564	422 375
Engagements à réaliser	306 890	171 998
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>117 369</b>	<b>-54 782</b>





## **Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : FONDATION HCL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 243 543 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 117 369 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2020 par les dirigeants de la fondation.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi que le CRC 2008-12 et 2009-01 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Fonds Dédiés**

La collecte des ressources est utilisée par le Conseil d'Administration lors du vote de soutien à des missions sociales. Ces montants votés sont alors inscrits dans un compte 419100 de "projets à verser" qui apparait en dettes pour un montant de 673 538 € au 31/12/2019.

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur dons ou legs affectés », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés sur dons ou legs affectés ». Au 31/12/2019, les fonds dédiés de la Fondation Saint Irénée sont de 477 252 € et se décomposent de la manière suivante :

- Axe confort : 387 €,
- Axe Accompagnement : 270 €,
- Axe recherche : 8 412.3 €,
- Projets : 387 269.99 €,
- Legs Logier : 80 912.42 €.

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produit des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### **Traitement des legs et Donations**

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).





Pour un legs, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

Les legs ou donations sur biens destinés à être cédés sont enregistrés hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée nette des charges d'acquisition pouvant grever ces biens.

### Le Compte Emploi Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) présente le compte de résultat de la fondation en regroupant les dépenses par finalités et les ressources par origines. Il traduit donc uniquement les flux financiers réalisés dans l'année.

Le tableau du CER est complété par une annexe qui définit des règles qui sont invariables d'un exercice à l'autre après avoir été définis par le conseil d'administration :

- définition des missions sociales,
- affectations éventuelles de frais communs aux différents emplois,
- affectation des ressources aux emplois,
- modèle économique de l'association.

#### Définition des missions sociales :

Les missions sociales de la Fondation Hospices Civiles de Lyon sont fixées par les statuts : "La Fondation Hospices Civils de Lyon a pour but de promouvoir, de soutenir et de réaliser toutes actions en matière de santé publique, en faveur des patients pris en charge par les établissements de santé des Hospices Civils de Lyon ou en lien avec leurs équipes. Dans ce cadre, la Fondation a pour vocation d'agir selon les trois axes prioritaires suivants:

- Améliorer l'accueil et le confort des patients à l'hôpital,
- Favoriser le développement de la recherche et de l'innovation en santé,
- Accompagner les malades et leurs proches, y compris sur les conséquences de la maladie."

#### Affectations des frais communs aux Missions Sociales, aux Frais de collectes et aux Frais de structure :

Les emplois ont été affectés selon la méthode du coût direct. Les dépenses non imputables directement sont ventilées en fonction de clés de répartition définies par la direction de chacune des fondations, selon le type de dépenses.

#### Affectation des ressources aux emplois, spécialement des ressources collectées auprès du public :

Pour établir la colonne "Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public" les principes suivants sont mis en œuvre :

- Les ressources sur lesquelles la Fondation a liberté d'affectation sont identifiées,
- En leur sein, la part des ressources issues de la générosité du public (dons, legs et autres libéralités) et des autres produits accessoires d'exploitation (ventes objets, etc...) est identifiée,
- Des frais de gestion sont, au cas par cas, prélevés sur les collectes affectées et non affectées issues de la générosité du public.

Le conseil d'administration de la Fondation maintient en 2019 la démarche appliquée en 2018. Cette dernière prévoit d'appliquer une retenue de 10% sur l'ensemble des collectes au titre des frais de gestion, de communication et d'accompagnement exposés par la Fondation au titre des projets directement concernés par ces mêmes collectes.

#### Modèle économique :

Le modèle économique de la Fondation repose exclusivement sur la perception des dons, libéralités ou legs qui sont ensuite utilisés pour le financement de projets présentés par des structures tierces.



Fondation HCL  
Compte d'emploi des Ressources 2019

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N			
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>402 514</b>	<b>402 514</b>	<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>792 899</b>	<b>792 899</b>
1-1 Réalisées en France	402 514	402 514	1-1 Dons et legs collectés	784 632	784 632
Actions réalisées directement	328 192	328 192	Dons manuels non affectés	147 381	147 381
Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	637 251	637 251
Accompagnement des projets	74 322	74 322	Legs et autres libéralités non affectés	-	-
1-2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités affectés	-	-
Actions réalisées directement	-	-	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	8 267	8 267
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	Produits accessoires aux frais d'appel à la générosité du public	8 267	8 267
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>250 456</b>	<b>138 067</b>	Produits financiers	-	-
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	138 067	138 067	Reprise FPUL	-	-
Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées	17%		2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	310 000	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4- AUTRES PRODUITS	2 634	
2-4 Frais d'information et de communication	112 389		Produits financiers	2 579	
			Produits divers	54	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>89 867</b>	<b>89 867</b>			
Frais de gestion	89 867				
Frais divers					
Charges financières					
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>742 837</b>	<b>540 581</b>	<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 105 533</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II - REPRISES AUX PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>306 890</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>61 564</b>	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>245 326</b>	
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE TOTAL GENERAL</b>	<b>117 369</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	
<b>V - Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>	<b>1 167 096</b>			<b>1 167 097</b>	<b>547 573</b>
<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>					
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>	<b>540 581</b>	<b>540 581</b>	<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du Public</b>		<b>540 581</b>
<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>					<b>6 992</b>

La fondation HCL a reçu au titre de l'exercice une subvention des HCL d'un montant de 310 K€. Cette subvention prend en charge les frais de fonctionnement et les frais d'information et de communication de la fondation.

## **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la Fondation.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Fondation, des contrats de capitalisation ont été souscrits, pour un montant global de 1.5 millions d'euros.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature ne sont pas mentionnées en pied de compte de résultat et du CER. Elles sont valorisées à 10 505 € et sont constituées des conventions suivantes :

- Un accord de partenariat a été conclu avec l'association RCF Radio pour une chronique santé trois mardis par mois pour la période du 1er juillet 2019 au 1er juillet 2020.
- Une convention de partenariat a été signée avec la société Hospitalière d'assurances mutuelles pour le run in Lyon 2019 pour un soutien financier de 2 K€ et prise en charge des objets promotionnels.
- Une convention de mécénat conclue avec Altran le 10 avril 2018 a été renouvelée et prolongée jusqu'au 11 avril 2020. La valorisation a été estimée à 8 505 € soit 270 € jours pour 31,5 jours homme.

## **Autres informations**

L'épidémie de COVID-19 qui se répand actuellement dans le monde est un événement d'une exceptionnelle gravité ayant des conséquences sanitaires, économiques et financières affectant les activités des entités françaises tenues d'établir des comptes annuels et consolidés selon les normes comptables françaises. En France, les mesures gouvernementales ont conduit à la fermeture de certaines entreprises et l'état d'urgence sanitaire est entré en vigueur le 24 mars 2020.

L'épidémie du COVID-19 s'est déclarée en 2020. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié, le 30 janvier 2020, cette épidémie apparue en Chine, d'urgence de santé publique de portée internationale. Elle l'a classée, le 11 mars 2020, en pandémie mondiale. Dans les différents pays confrontés à cette épidémie, les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

Considérant l'article L 123-20 du code de commerce indiquant que pour l'établissement des comptes annuels qu'« il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes » et considérant l'absence de situation épidémique liée au COVID-19 au 31 décembre 2019 en France ; le Collège de l'ANC considère que :

- l'épidémie de COVID-19 est un événement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

## Notes sur le bilan

Actif circulant*Etat des créances*

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 27 834 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	21 042	21 042	
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	
<b>Total</b>	<b>27 834</b>	<b>27 834</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "autres" s'établit à 21 042 € et est principalement composé de produits à recevoir dont:

- 5 000 € en lien avec une convention de mécénat signée avec la mutuelle verte le 19 juin 2019 pour le projet exosquelette. L'objectif de cette convention étant le financement de la formation et de l'aménagement d'une chambre pour 10 000 € dont 5 000 € ne seront versés que lors du début des travaux en 2021. Il est prévu une condition résolutoire sur les 5 000 € restant, si les travaux n'ont toujours pas débuté dans 3 ans,
- 12 500 € relatifs à une convention avec la société HEMOTECH SAS, signée en date du 30/08/2019 sur les 3 axes d'intervention de la fondation HCL et plus particulièrement sur le service néphrologie de l'hôpital Herriot. Cette convention a une durée de 7 ans et est valorisée à 30 000 € par an, soit une somme de 210 000€.

**Dettes**

*Etat des dettes*

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 768 928 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 454	63 454		
Dettes fiscales et sociales	31 936	31 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	673 538	673 538		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>768 928</b>	<b>768 928</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31 décembre 2019, la Fondation présente également un passif de 673 538 € qui correspond au montant restant à verser sur des projets votés par le conseil d'administration.

*Charges à payer*

	Montant
Honoraires np	9 520
Dettes provis. pr congés à payer	15 206
Charges sociales s/congés à payer	5 962
Formation continue cap	759
<b>Total</b>	<b>31 448</b>

**Notes sur le compte de résultat**

**Charges et produits d'exploitation et financiers**

*Rémunération des commissaires aux comptes*

Honoraire de certification des comptes : 4 320 euros

**Subventions d'exploitation**

La Fondation s'est vue attribuée, au cours de l'exercice, une subvention de fonctionnement des HCL de 310 000 euros.

**Autres informations**

**Donations**

*Fonds dédiés*

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Projets	88 917	88 918	7 880	306 233	387 271
Recherche	27 288	27 288	18 876		8 412
Accompagnement	509	509	509	270	270
Confort	90	90	90	387	387
<b>Sous total</b>	<b>116 804</b>	<b>116 805</b>	<b>27 355</b>	<b>306 890</b>	<b>396 340</b>
Legs Logier	115 121	115 121	34 209		80 912
<b>Sous total</b>	<b>115 121</b>	<b>115 121</b>	<b>34 209</b>		<b>80 912</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231 925</b>	<b>231 926</b>	<b>61 564</b>	<b>306 890</b>	<b>477 252</b>

**Conventions**

*Convention NEHS*

Une convention de mécénat a été conclue avec la fondation d'entreprise NEHS Dominique Beneteau avec un terme au 31 mars 2021 et un engagement de 30 000€ pour la période 2019-2021. A hauteur du versement de 13 500€ constaté en produit, notre conseil d'administration a alloué une aide à due concurrence. A ce jour, pour ce même projet, la fondation d'entreprise NEHS Dominique Bénéteau s'est engagée à verser 16 200€

*Convention scoop*

Une convention de partenariat a été signée avec radio scoop pour des spots avec un coût valorisé à 7 075€.

